

Préface

C'est en qualité de Président de la République du Sénégal que j'ai eu le privilège, en 1989, d'accueillir à Dakar le III^e Sommet de la Francophonie. En cette année 2014, Dakar abritera pour la deuxième fois un sommet francophone à l'invitation du Président Macky Sall. Un quart de siècle sépare ces deux grands événements, un quart de siècle durant lequel la Francophonie n'a cessé d'évoluer, de se transformer, de se réformer pour toujours mieux répondre aux défis rencontrés par ses pays membres, mais aussi pour mieux répondre aux défis nouveaux qu'ont fait surgir la chute du Mur de Berlin et la fin de la Guerre froide.

Le Sommet de Dakar de 1989 a constitué, à cet égard, une première étape essentielle puisque les textes adoptés par les chefs d'État et de gouvernement à cette occasion – singulièrement la Résolution sur les droits fondamentaux – et la décision de promouvoir une coopération multilatérale juridique et judiciaire, ont « *scellé la vocation politique de la Francophonie* », vocation qui sera consacrée par le Sommet de Hanoi, en 1997, avec l'élection d'un Secrétaire général de la Francophonie, investi de pouvoirs spécifiques en la matière.

Depuis lors, les Sommets successifs ont, dans ce sens, contribué à élargir et à décliner les mandats de la Francophonie, en lui permettant notamment de se doter de règles et d'exigences principielles, d'affirmer progressivement sa doctrine politique, mais aussi d'éprouver concrètement, sur le terrain, la pertinence de sa vision et de sa démarche.

L'adoption, le 3 novembre 2000, de la Déclaration de Bamako a marqué à son tour une étape majeure en proclamant que « *Francophonie et démocratie sont indissociables* ». Cette Déclaration constitue depuis lors l'instrument normatif et de référence qui inspire et structure les actions de la Francophonie dans les domaines de la promotion et de la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'Homme, et qui lui fournit également une assise incontestée dans son implication en faveur de la paix. À cet égard, la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, adoptée le 16 mai 2006, est venue conforter ce dispositif, tout en élargissant les engagements de la Francophonie à travers la mise en œuvre de ce concept et de son corollaire : le principe de la responsabilité de protéger. En œuvrant au service de la dignité humaine, elle a réitéré sa détermination à s'impliquer dans le nécessaire renouvellement du système international.

C'est donc adossée à ce corpus que la Francophonie s'est résolument investie, au titre aussi de la prévention structurelle, dans l'accompagnement des processus électoraux et des processus de consolidation des institutions judiciaires, de contrôle et de médiation, ou encore de protection des droits de l'Homme. Elle s'est aussi investie, via

des mécanismes ad hoc, la facilitation, la médiation ou le recours, en cas de besoin, à des mesures graduées, dans le règlement des crises qui ont pu affecter son espace – crises d'ailleurs souvent liées aux déficits rencontrés dans l'intériorisation de la culture démocratique –. Elle l'a fait avec le souci de toujours joindre ses efforts à ceux des acteurs nationaux dès lors impliqués dans la gestion de transitions en vue du retour à une vie politique apaisée.

En effet, la Francophonie, en toutes circonstances, est restée fidèle à son pari de faire prévaloir la stricte application des principes universels, tout en restant attentive aux dynamiques endogènes d'expression de la démocratie. Pour ce faire, elle fonde sa démarche sur un dialogue constant avec ses États, mais aussi avec toutes les composantes de la société civile, les défenseurs des droits de l'Homme et les institutions, aujourd'hui rassemblés dans des réseaux de solidarité transcendant les frontières qui font sa fierté. Elle le fait aussi avec l'appui précieux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des Opérateurs, tout en s'affirmant comme un acteur désormais reconnu des relations internationales, à travers un partenariat de plus en plus étroit avec l'ONU et les organisations régionales.

C'est forte de ces principes et de ces acquis que la Francophonie s'efforce, enfin, de contribuer à relever les défis renouvelés : qu'il s'agisse de la grave crise multiforme à laquelle ses membres et la communauté internationale sont aujourd'hui confrontés, et qui requiert un ordre international plus juste, plus démocratique et mieux régulé ; qu'il s'agisse aussi de l'expression, dans plusieurs régions du monde, de nouvelles et puissantes revendications des peuples en faveur des droits et des libertés, qui sont une invitation à un surcroît de compréhension, d'imagination et d'adaptation de ses pratiques.

C'est cet engagement de la Francophonie, depuis 1989, au service de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, l'approfondissement de sa doctrine, le déploiement de ses interventions dans un monde en continuelle mutation que cet ouvrage se propose de nous relater. Il a mobilisé pas moins d'une quarantaine d'auteurs, parmi lesquels des femmes et des hommes qui, chacun à leur niveau, ont participé étroitement de cette dynamique.

Mais ce livre n'en est pas moins une grille de lecture pour appréhender l'avenir à l'aune des valeurs et des convictions qui ont forgé l'identité et la solidarité francophones. Il est en cela, tout à la fois un témoignage et un message, un appel à la persévérance et à la créativité pour que fructifie, au bénéfice des futures générations, ce patrimoine partagé.

Abdou Diouf

Secrétaire général de la Francophonie